

Déchets: taxe ou redevance? Un appel aux élus!

La taxe est calculée à partir de la surface habitable de la maison. C'est la base du foncier multipliée par 6.56% et, selon les communes, par 8.5%. Autrement dit, plus la surface habitable est grande, plus la taxe est lourde. Ceci indépendamment du nombre de personnes qui y résident et donc, de la production de déchets du foyer. Cette taxe soulève bien souvent l'indignation de certains citoyens : déjà au top dans le tri de leurs déchets, ils ne voient jamais la facture diminuer...

Faire naître de nouvelles pratiques...

Quant à la REOM, elle est calculée sur un principe pollueur/payeur. La poubelle d'ordures ménagères est levée à une fréquence précise dans l'année. Celui qui aura besoin de levées supplémentaire se verra payer davantage. A Besançon, la REOM a permis, dès les premiers mois de sa mise en place, de réduire de 30% les déchets produits sur l'agglomération. A Fouesnant, dans le Sud Finistère, la REOM est également de mise. Et cela marche plutôt bien : la production d'ordures ménagères est réduite, le tri augmente et des abandons sauvages d'ordures n'ont pas spécialement été remarqués... Ce principe est d'autant plus efficace qu'il fait naître de nouvelles pratiques. Pour réduire le poids et le volume de la poubelle, les citoyens sont amenés à mieux trier leurs résidus, et pourquoi pas à les valoriser : on oublie de moins en moins de déposer le verre, déchet lourd et encombrant, dans les conteneurs dédiés... Les déchets organiques (épluchures de fruits et légumes, restes de repas...) sont jetés au compost. La plupart des collectivités vendent des composteurs aux particuliers lorsque ceux-ci ne l'ont pas déjà acheté en jardinerie, ou ne l'ont pas construit eux-mêmes ! Ces déchets une fois dégradés, constituent un excellent compost utilisé

dans le jardin... La boucle est ainsi bouclée !

Dans la poubelle noire, que reste-t-il alors ?

Pots de yaourts, films plastiques, barquettes alimentaires... Des déchets « légers » qui ne risquent pas d'alourdir la poubelle, ni la facture! Quant à l'impact des résidus à la maison, il est plutôt positif : non seulement la poubelle d'ordures ménagères se remplit moins vite, mais elle ne libère pas d'odeurs.

Ceci étant, la mise en place de la redevance nécessite des investissements lourds de la part des collectivités. Pour enregistrer les levées, des puces électroniques sur les bacs et les bennes doivent être installées. En plus de ces ajustements techniques s'ajoutent une étude de faisabilité, et une communication auprès des usagers, des collecteurs et des élus.

Les bons scores de la REOM à Fouesnant parviendront-ils à convaincre nos futurs élus de l'intérêt de cette stratégie pour réduire nos déchets ? L'appel est lancé!